

<https://enseignants.se-unsa.org/AESH-le-mepris-ca-suffit>



enseignants de l'Unsa



# AESH : le mépris, ça suffit !

- Je suis... - AED - AESH - CUI -

Date de mise en ligne : lundi 2 décembre 2024

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

Le SE-Unsa lance une action en direction des parlementaires pour que l'indemnité de fonction des AESH soit revalorisée en plus de la demande de revalorisation de la valeur du point d'indice portée avec l'UNSA Fonction publique.

L'année 2024 aura été non seulement une année blanche en matière de rémunérations mais également une année de régression importante du pouvoir d'achat avec la suppression de la garantie individuelle de pouvoir d'achat (Gipa).

Pour la seule année 2024 c'est 2 % d'inflation, ce qui a précisément justifié la revalorisation du Smic. Les AESH sont rémunérés sur la base de 1826 € brut pour un temps plein soit 1467,84 € net par mois, mais la majorité subit un temps incomplet et perçoit un salaire brut de 1132 € soit 910 € net par mois.

Pour cette raison, le SE-Unsa a lancé une action en direction des parlementaires pour les alerter et leur demander d'augmenter le budget 2025 afin de pouvoir revaloriser l'indemnité de fonction dont la création avait été portée par le SE-Unsa.

En effet, les AESH jouent un rôle central dans le fonctionnement de notre système éducatif, rendant possibles par leur action au quotidien l'inclusion et l'accès à l'éducation d'un grand nombre d'élèves. Alors le mépris, ça suffit !

Lire le courrier adressé aux membres des commissions éducation et budget de l'Assemblée nationale et du Sénat ([Cliquer pour agrandir au format PDF](#))

[https://enseignants.se-unsa.org/IMG/UserFiles/Images/20241128\\_courrier\\_senateurs\\_commission\\_culture\\_education\\_SE\\_UNSA\\_singlePage.jpg](https://enseignants.se-unsa.org/IMG/UserFiles/Images/20241128_courrier_senateurs_commission_culture_education_SE_UNSA_singlePage.jpg)